

FABEC: Les discussions se poursuivent....

✈ FABEC: FO rencontre Gilles Savary pour une réunion de travail

FO a travaillé la semaine dernière en réunion bilatérale avec Gilles SAVARY, médiateur nommé par le Ministre J.L. Borloo, pour trouver une issue au conflit sur le statut du FABEC, qui va impacter durablement les personnels de la DGAC.

La délégation FO a expliqué au médiateur les dispositions du Coop Model FABEC, modèle coopératif sous gouvernance des Etats avec décisions consensuelles.

Ce projet issu de celui de l'intersyndicale FO, Snicac-CGC, CGT, UNSA lessa, a été validé par les syndicats européens ETF du FABEC.

Il répond de manière pragmatique aux directives SES2, et au traité constitutif FABEC (voir ci-dessous).

Pour M. Savary, qui doit rendre son rapport intermédiaire de recommandations au ministre sous peu, cette approche réfléchie, ouvre la porte à de bonnes perspectives de négociations, dans les semaines à venir.

D'autre part, ce projet, présenté par une délégation ETF, avait reçu un accueil favorable voici dix jours de M. D. Calleja, Directeur des Transports à la Commission Européenne, qui le trouvait pragmatique et digne d'intérêt.

Dans l'attente du rapport de M. Savary, il faudrait que la DSNA, cesse sa propagande de modèle pro-fusionnel, sous peine de se voir peut-être bientôt rapidement en porte à faux...

FO au sein de l'intersyndicale et de l'ETF continue de travailler pour permettre aux personnels de la DGAC de construire le FABEC au sein d'une DGAC unie dans la fonction publique d'Etat.



✈ Présentation à l'ETF du Traité constitutif du FABEC

En octobre 2008, les Etats et les ANSP avaient signé à Bordeaux une déclaration d'intention de création du FABEC.

Sa mise en place doit être effective le 4 décembre 2012. Le traité constitutif sera signé cet automne.

Dans ce cadre, FO, le 17 mai, participait au sein de la délégation ETF à la présentation organisée par Stephen Friese (DFS, Dialogue social FABEC), du futur traité constituant le FABEC.

Intervenaient : Gael Poget: pour le Task force agreement du FABEC du Federal Office of Civil Aviation (Suisse), et Eric Kroese, ancien DSNA Pays Bas, Chairman du 6 States Fabec group.

Cette réunion a permis d'avoir confirmation de la version déjà connue de ce traité et des éclaircissements sur les fondations et le cadre institutionnel du FABEC.

On notera que:

- l'agenda a été confirmé pour une signature à l'automne, sous présidence Belge,
- Il faudra un accord administratif entre Autorités de surveillance des pays du FABEC
- Les SNA des DOM TOM sont hors périmètre du Traité FABEC (mais font toujours partie de la DSNA dans le cadre d'un FABEC coopératif)
- la gestion de la performance se fera au niveau du FABEC (Actuellement la Performance Task Force) par un des comités du Conseil du FABEC (performance comitee)
- Pour les RDVC, un taux unique, et pas de budget commun (en tout cas par pour le moment)

Par ailleurs, M. Kroese a confirmé le souhait des Etats de voir parallèlement au Traité des "Written arrangements" qui définiront le fonctionnement interne du FABEC.

Il faudra être vigilant sur ce point car si le traité FABEC est recevable pour FO et l'ETF, ces "petits arrangements entre amis" ne doivent pas se faire sur le dos des personnels dans le cadre d'un FABEC fusionnel!

N.B.: Le DG de la DGAC, P. Gandil, doit présenter le 29 mai la vision française du FABEC (i.e. celle de Bussereau) à ses collègues des autres Etats dans le cadre du High level group.

Il faudra qu'il tienne compte du rapport de M. Savary, au risque, sinon, de voir le Ciel français rentrer dans une nouvelle période de turbulence...

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom : A....., le.....

Prénom : Signature

Corps :

Grade :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

Adresse personnelle (*Optionnel*):

Date et lieu de naissance :

A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par courrier :

Tel : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

Fax : 33704 MERIGNAC CEDEX